



Contrat d'engagement fromages et produits laitiers de brebis.

AMAP'tite Cagette de Gasny

Saison 2026

Le présent contrat propose aux Amapiens de passer une commande prévisionnelle. Une livraison sera effectuée tous les jeudis, à Gasny lors des distributions de légumes. Les produits commandés seront alors livrés.

Au besoin, les Amapiens pourront modifier la commande auprès de leur référent : Vincent – moriaux.vincent@laposte.net – 06 32 20 63 59.

Le présent contrat est passé entre :

Benjamin CHASSAGNE – Les Brebis de Cravent, producteur de fromages et de produits laitiers à base de lait de brebis, qui s'engage à :

- Produire des fromages, des yaourts, de la brousse, ... selon des modes de production en accord avec la charte des AMAP
- Alimenter les adhérents en quantité et qualité le jeudi de 18h à 19h
- Fixer les prix des produits en toute transparence, en début de période de renouvellement d'adhésion à l'AMAP
- Informer sur le fonctionnement de la ferme ainsi que des événements liés à la production.

ET

Nom

Prénom

Qui s'engage à :

- Régler d'avance l'achat des produits, dans le cadre du présent contrat
- Adhérer aux principes de la charte des AMAP, être conscient des aléas de production
- Participer aux coups de main saisonniers (tonte, foin, onglons, ...) en fonction des besoins et de ses capacités

NB : Merci de penser à ramener les contenant propres et **sans** leur couvercle. Ceux-ci seront réutilisés.

Fait à Gasny le :

Signature de l'AMAPien
Lu et approuvé

<http://lesbrebisdecravent.blogspot.fr/>

|--|

Total : A régler en 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de « **Les Brebis de Cravent** » et à remettre à votre référent **avec** votre commande.

Chèques remis au producteur en mars, mai et septembre.

Votre référent : Vincent Moriaux (06 32 20 63 59 – moriaux.vincent@laposte.net)